



DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA GENDARMERIE NATIONALE  
Direction des Personnels Militaires  
de la Gendarmerie Nationale  
Sous-direction des Compétences  
**Bureau du recrutement, des concours et  
des examens**

### EXTRAITS DU RAPPORT

du général (2S) Patrice BAYARD, président du jury du concours **OG SD** – session 2019

Placées sous la présidence du général (2S) Patrice BAYARD, les épreuves du concours cité en objet se sont déroulées conformément aux textes de référence. **54 places maximum étaient offertes à ce concours.**

Les épreuves écrites d'admissibilité, organisées par le bureau du recrutement, des concours et des examens (BRCE) ont eu lieu le 16 janvier 2019 dans un centre unique à l'espace Charenton à Paris et dans les COMGEND pour l'outre-mer.

Les épreuves orales et sportives d'admission se sont tenues à Melun du 25 mars au 12 avril 2019.

Le présent rapport traite de l'organisation et du déroulement des épreuves, des appréciations portées par les membres du jury sur les épreuves et sur la valeur globale des candidats, décrit l'action du jury et présente quelques observations et propositions.

### I – DONNÉES CHIFFRÉES

236 candidats ont déposé un dossier de candidature (161 en 2018) et 229 ont été autorisés à concourir. Conformément aux dispositions de l'annexe II de l'arrêté de deuxième référence, les épreuves d'admissibilité comprenaient une épreuve écrite de culture générale (durée 4 heures – coefficient 25 – note éliminatoire < 5/20) et une épreuve écrite à option : synthèse de dossier, cas concret professionnel ou mathématiques (durée 3 heures – coefficient 15 – note éliminatoire < 5/20).

226 candidats étaient présents aux épreuves, et **101 ont été déclarés admissibles.**

Épreuves	Note la plus basse	Note la plus élevée	Moyenne de l'épreuve
Culture générale	<b>4</b>	<b>17,63</b>	<b>10,67</b> (10,04 en 2018)
Synthèse de dossier	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>8,55</b> (9,07 en 2018)
Cas concret professionnel	<b>5,68</b>	<b>15,3</b>	<b>9,97</b> (9,89 en 2018)
Mathématiques	<b>1</b>	<b>16,5</b>	<b>8,88</b> (14,77 en 2018)

Moyenne générale : **10,41/20** (9,94 en 2018).

Pour les épreuves orales et sportives d'admission, **98** des 101 **candidats admissibles se sont présentés**. Au terme des épreuves et après délibération, le jury a retenu **54 candidats sur liste principale** et **4 sur liste complémentaire**.

## **II – APPRÉCIATIONS D’ENSEMBLE SUR LES ÉPREUVES**

### **21 – Épreuves écrites d’admissibilité**

#### **211 – Épreuve de culture générale**

L’épreuve consiste en la rédaction, avec ou sans documentation, d’un devoir sur une question d’intérêt général ou d’actualité. Les notes vont de 4 à 17,75/20 et le sujet était :

« *Selon vous, le développement de l’industrie numérique est-il liberticide ?* »

#### **Remarques sur la forme :**

##### ***Introduction :***

La structure de l’introduction est globalement conforme à la méthodologie de composition (3 parties : entrée en matière – idée maîtresse – annonce du plan). Seuls quelques devoirs échappent à cette règle et sont sanctionnés sur la forme, car le plan d’introduction choisi n’est ni convaincant, ni adapté.

Les approches sont généralement de qualité assez médiocre : parfois trop longues, en décalage avec le sujet, sans « entonnoir » permettant d’enchaîner sur l’idée maîtresse. Certains candidats ont opté pour une citation. Cette démarche est souvent assez malheureuse (citation sortant probablement d’un répertoire appris par cœur pour le concours, n’ayant pas grand-chose à voir avec le sujet ou citation inexacte dans sa formulation). Les candidats ayant le mieux réussi leur approche sont ceux qui ont opté pour la simplicité. La reformulation du sujet se confond souvent avec la problématique.

Quelques idées maîtresses seulement peuvent être considérées comme « parfaites » (fruit de l’application de la méthodologie). La plupart ne répondent que partiellement à la question posée. Quelques-unes, en revanche, sont très décevantes (reproduction d’une ou de plusieurs questions tournant autour de la question initiale, hors sujet...).

Certains candidats ont omis d’annoncer leur plan ou l’ont fait très maladroitement. La rédaction en est parfois tellement laborieuse (en voulant certainement le faire de manière originale), qu’elle est difficile à comprendre. Il faut alors attendre le développement pour découvrir le plan adopté.

##### ***Développement :***

Les devoirs sont de longueurs très variables (3 à 9 pages). Certains candidats manquent réellement de matière et essaient visiblement de le masquer en sautant de nombreuses lignes entre chaque paragraphe. Les candidats ont opté pour des plans en 2, 3 ou 4 parties ; certains avec bonheur, mais l’originalité est parfois difficilement défendable (les choix de 3 ou 4 § entraînent souvent répétitions ou hors sujet). Les retours à la ligne, signes distinctifs des parties, ne sont pas toujours réalisés, des points sont apposés pour ce faire mais en fait correspondent à l’expression des idées principales ou secondaires, les chapeaux introductifs et les phrases de transition sont très souvent absents. Les liaisons entre les idées directrices ne sont pas toujours posées. Le marquage des titres devient résiduel, il présente néanmoins l’intérêt de rendre visible les parties incohérentes ou mal agencées.

##### ***Conclusion :***

Dans la majorité des devoirs, le rappel du sujet n’apparaît pas. L’idée générale est globalement bien résumée et argumentée. Par contre, les ouvertures sont généralement assez décevantes ; elles manquent d’originalité (ne se détachant pas suffisamment du devoir), ou prennent la forme de citation (souvent à côté du sujet), ou encore conduisent vers des élucubrations trop éloignées du sujet, voire fantasques. Certains même, en ouverture, reformulent la question initiale.

Seuls certains candidats ont parfaitement maîtrisé l’exercice. Il s’agit en général de la conclusion apportée à d’excellents devoirs, bien structurés.

##### ***Méthodologie – Syntaxe :***

La plupart des candidats ont appliqué la méthodologie de composition enseignée dans la préparation au concours. Les autres copies sont aisément repérables (idée maîtresse non aboutie, absence de conclusion partielle et de phrases de liaison...) et présentent une difficulté à synthétiser les exemples et à développer les idées pertinentes. Les candidats n’appliquant pas la méthode de composition ont des difficultés à synthétiser les exemples et à développer des idées pertinentes. Les démonstrations sont souvent peu affirmées faute de synthèse et d’idées maîtresses réellement déterminées. Souvent les candidats s’arrêtent aux premières idées trouvées et ne cherchent pas à creuser davantage le sujet. En revanche, ils se lancent dans de grandes discussions improductives.

La structure des devoirs est globalement bonne, avec des paragraphes bien visibles, des conclusions partielles et des phrases de transition. Certaines copies restent malgré tout très difficiles à lire et à analyser pour plusieurs raisons : une syntaxe trop approximative et hasardeuse, des fautes de grammaire et d'orthographe bien trop nombreuses, l'absence de saut de ligne entre paragraphes (pavés de plus d'une page parfois), écriture détestable masquant parfois des fautes d'orthographe...

Certaines compositions ne sont pas soignées, empruntes de ratures, de fautes d'orthographe, d'écriture peu appliquée. Les styles sont variés, entre une présentation académique et un développement semi-narratif. Certains candidats, même très bons, maîtrisent mal des règles de grammaire de base comme celles de la césure des mots ou l'emploi de à/a. La syntaxe est approximative dans un grand nombre de copies, en raison de l'emploi de tournures de phrases trop longues ou de la transcription d'un langage oral relâché. La ponctuation n'est pas toujours mise.

Le niveau d'orthographe relevé chez certains est inquiétant eu égard au nombre de fautes constatées. Il est observé de manière assez itérative l'emploi de « on », « nous » inappropriés et qui appauvrissent le texte.

L'utilisation de citations n'est pas toujours en accord avec la thématique, et l'absence de contextualisation nuit d'autant plus à leur emploi. Il est, enfin, regrettable que ce recours aux citations ou à un référentiel à des noms propres se fasse avec des fautes d'orthographe sérielles ou des noms incorrectement orthographiés.

### Remarques sur le fond :

La méthode de composition n'est pas maîtrisée en général, car non comprise quant aux effets à obtenir. Ainsi, l'étape analytique du sujet, qui conduit à élaborer une réponse (idée maîtresse) et sa problématique, n'est manifestement pas appréhendée et encore moins suivie.

Le sujet de l'épreuve appelait, de surcroît, à une prise de position du rédacteur (« *selon vous* »(sic)). Or, il est rarement retrouvé une partie consacrée au choix, à l'opinion du candidat. Ceux-ci sont, pour quelques cas, exprimés à défaut en conclusion.

L'idée maîtresse exposée en introduction est fréquemment confondue avec l'annonce du plan ou la reformulation du sujet et ne pose pas réellement les enjeux. Le choix du plan, entre 2 et 3 parties, oscille entre le type analytique et le type thèse/antithèse. Mais l'étagement de l'opinion ou de sa synthèse dans une partie qui aurait dû être la 3<sup>e</sup>, n'est que très peu rencontré.

De par cette absence de réel entendement de l'idée maîtresse, les idées directrices (dites encore idées principales) et secondaires se transforment le plus souvent en une exposition de faits sans socle structurel marqué. Il en ressort un « catalogage » livré au correcteur, amoncellement d'exemples destiné à montrer des connaissances qui relèvent généralement du basique et non de recherches approfondies antérieures pré-concours. L'ensemble manque donc d'envergure, d'études analytiques comme de recul par rapport au thème abordé. La démonstration ne s'appuie guère qu'occasionnellement sur des arguments logiques et progressifs, traduisant effectivement l'opinion du candidat.

Ainsi, les absences de questionnement, de mises en évidence de problématique dans l'introduction, conduisent à des devoirs à l'argumentation incomplète et/ou erronée. L'absence d'étude précise du sujet, notamment l'absence de définition de ses termes, a pénalisé de nombreux candidats. En effet, beaucoup se sont attachés à faire étalage de leurs connaissances sans se soucier de la question posée. Le mot « liberticide » a été rarement repris, les candidats tournant autour sans l'écrire, alors même que le sujet entier reposait sur ce point.

Le niveau de culture générale relevé chez les candidats est globalement de faible dimension pour un concours de catégorie A. Il repose, pour une majorité, sur des données entendues à la télévision, à la radio, ou bien lues. Leur retranscription est bien souvent vague et imprécise du fait que ces connaissances ressortent davantage d'une juxtaposition d'informations générales que de savoirs réellement acquis et restitués dans la cadre d'une démonstration à l'argumentation pertinente. La prise de hauteur, l'ouverture d'esprit nécessaires pour embrasser la plénitude du sujet font manifestement défaut chez beaucoup de candidats. Néanmoins, la grande majorité des candidats dispose de connaissances de fond souvent similaires d'une copie à l'autre, au point de se demander si le sujet n'a pas été étudié au cours de la préparation (ex. : système de reconnaissance faciale permettant d'attribuer des bons ou mauvais points aux habitants d'une ville en Chine ; 1984 de G. ORWELL, soldats américains trahis par l'application « Strava »). Dès lors, il est difficile de définir leur degré de culture générale.

Au final, les idées principales ne sont qu'imparfaitement annoncées. Il en découle à l'opposé des alignements de trois à dix exemples différenciés par sous-parties présentées mais sans fondement directif précis.

Il est, de facto, regrettable d'établir cette déclinaison, car il est constaté en parallèle que, dans l'ensemble des copies, une similitude des arguments est assurée, traduisant par là-même une étude préalable du thème proposé.

L'étude est apportée sur le cas français par nombre de compositeurs alors que ce sujet avait davantage une vocation, ainsi qu'une ouverture, internationale.

Le ratio avec la gendarmerie est en général effectué, certains individualisant leurs arguments et leur imbrication institutionnelle par l'emploi du « on ».

Quelques copies sortent enfin du lot, tant dans l'écriture que dans la structuration et les idées avancées, mais l'ensemble est juste moyen, induisant de fait une nécessaire souplesse dans le système attributif des notations.

Une dizaine de copies (notées au-delà de 14/20) font clairement ressortir le potentiel avéré de leurs rédacteurs : foisonnement d'idées, de citations et d'exemples concrets et actuels bien choisis... On sent, dans ces copies une volonté constante de sobriété (en collant au sujet, sans en rajouter), d'analyse et d'argumentation autour de problématiques maîtrisées.

En revanche, un certain nombre de copies (une dizaine notée en dessous de 8/20) sont particulièrement faibles (contenu sans originalité constitué de banalités, simple exposé d'idées juxtaposées sans analyse ni argumentation). Ces quelques copies laissent transparaître des connaissances générales limitées, un manque d'ouverture d'esprit et sans doute un travail de préparation insuffisant.

Enfin, la grosse majorité des copies (notées entre 10 et 13/20) laissent percevoir chez les candidats une réelle application dans l'exercice de la composition, mais avec un sujet souvent partiellement traité (arguments essentiels n'apparaissant pas) ou insuffisamment approfondi (manque d'exemples concrets ou de références « techniques » au numérique notamment).

31 copies n'obtiennent pas la moyenne de 10/20 et présentent soit un gros déficit de connaissances, soit des problématiques de hors sujet, soit un manque d'application dans la rédaction ou un manque de travail.

Le sujet est le plus souvent traité en deux parties sous la forme d'une analyse consécutive des aspects créateurs de liberté et liberticides du numérique. Certains candidats ont cependant opté pour une analyse du sujet en trois parties avec, en plus de l'analyse précédemment exposée, une partie consacrée aux réponses légales, réglementaires et éducatives pour encadrer le développement du numérique.

#### Suggestions diverses :

Les nombreuses copies dans lesquelles les candidats n'ont visiblement pas appliqué la méthodologie de composition interpellent sur la nécessité de renforcer ce travail dans le programme de préparation à l'examen.

- orienter le travail sur la compréhension des problématiques et de leur retranscription idée maîtresse / idée principale / idée secondaire ;
- obliger les candidats à faire des fiches de synthèses sur des livres ou des thèmes d'actualités, permettant ainsi une meilleure maîtrise du français, de la compréhension rapide des thèmes phares abordés, comme favorisant une capacité à les retranscrire rapidement et de manière étagée, à l'instar d'un travail type état-major ;
- orienter les candidats à faire en préparation des positionnements sur des sujets d'actualités (cette déclinaison leur servira en sus pour l'oral) ;

En conclusion, bien former permet de sélectionner les candidats révélant les meilleurs potentiels mais aussi de construire l'avenir des futurs cadres en leur donnant des bases qu'ils consolideront à l'EOGN et permettront le renforcement foncier de ceux qui, suite à échec, poursuivront néanmoins une belle carrière de sous-officier.

#### 212 – Épreuve à option

*a – Synthèse de dossier : 101 candidats (soit 45 % des candidats)*

Cette épreuve consiste en la rédaction en 600 mots ( $\pm 10\%$ ) d'une synthèse objective, dénuée de toute appréciation personnelle, construite selon un plan classique (introduction, développement, conclusion).

Le sujet était :

*« L'intelligence artificielle aujourd'hui et ses perspectives de développement au sein des sociétés démocratiques.*

*Quelle place occupe aujourd'hui l'intelligence artificielle (IA) dans notre société ?*

*Quelle évolution à attendre ? En fonction de quels ressorts et de quelles conditions ?*

*Quels risques à prévenir et de quelle façon pour rendre un éventuel développement de l'IA acceptable au regard des valeurs démocratiques ? »*

Le dossier se composait de 8 documents représentant 29 pages.

Les notes vont de 0 à 14/20 et la moyenne générale est de 8,55/20 (9,07/20 en 2018). Douze candidats ont obtenu une note éliminatoire (4 en 2018), les douze en raison du dépassement du nombre de mots autorisés (4 en 2018).

#### Remarques sur la forme :

Beaucoup de candidats n'ont pas compris que dans ce type d'épreuve chaque mot compte et qu'il convient d'éliminer tout ce qui est illustration ou exemple sauf absolument nécessaire. Certains ont annoté le nombre de mots sur leurs copies, ce qui n'est pas nécessaire.

Beaucoup de candidats ne comprennent pas qu'une note de synthèse doit être claire et facile à lire. Sur certaines copies, il est difficile, voire impossible de distinguer les parties de l'introduction et de la conclusion. D'autres sont truffées de fautes.

#### Remarques sur le fond :

La nature démonstrative de l'exercice de synthèse n'est pas bien comprise et on trouve assez rarement dans l'introduction la présentation d'une idée-maîtresse organisée et cohérente représentant la réponse à la question posée et que le corps du devoir va préciser.

La problématique générale de la question qui devait permettre d'orienter la réponse n'a pas été toujours perçue et souvent le plan proposé qui devait faciliter le travail des candidats n'a pas été utilisé.

Les candidats ont du mal à identifier les idées générales pouvant englober plusieurs idées particulières et à retranscrire les idées principales.

#### *b – Mathématiques : 16 candidats (soit 7 % des candidats)*

L'épreuve consiste en la rédaction, sans l'aide d'une documentation, d'un devoir portant sur des questions de cours et/ou des problèmes figurant au programme de l'arrêté de référence.

Les notes vont de 1 à 16,5/20 et la moyenne générale est de 8,88/20 (14,77/20 en 2017). Trois candidats ont obtenu une note éliminatoire (aucun en 2018).

#### Remarques sur la forme :

Il n'est pas inutile de rappeler aux candidats qu'une copie de maths se rédige, avec des phrases et un enchaînement logique permettant au correcteur de suivre le cheminement intellectuel de la démonstration. Une succession de calculs bruts, non expliqués et dont certaines étapes clés ne sont pas justifiées, ne mettent pas le correcteur dans les meilleures dispositions.

Il est très néfaste sur l'image de la copie et sur l'état d'esprit du correcteur d'asséner des évidences qui n'en sont pas, sans les justifier. Il est encore plus néfaste de tenter des « écrans de fumée » (étapes clés du calcul subtilement sautées, raccourcis hasardeux) plutôt que de ne pas répondre à la question.

La copie ne doit pas être le support brouillon du candidat.

#### Remarques sur le fond :

Un candidat a un niveau solide, avec une copie propre et bien argumentée. Une moitié de candidats se trouve autour de la moyenne, et 6 candidats ont un niveau clairement insuffisant voire éliminatoire, qui sont venus sans préparation sérieuse. Ce type d'épreuve permet à n'importe quel candidat ayant un bagage scientifique de gagner des points facilement, encore faut-il s'y préparer.

Partie 1 : le raisonnement par récurrence est très partagé, avec des candidats réussissant très bien, et d'autres ne maîtrisant pas les bases de cet exercice ou se perdant dans leur propre raisonnement.

Partie 2 : L'exercice sur les nombres complexes est dans l'ensemble bien maîtrisé. Beaucoup de candidats n'ont pas pris la peine de réaliser le dessin, ce qui fait perdre des points bêtement et aurait pu leur donner des pistes pour les questions suivantes.

Partie 3 : Pour les probabilités, les candidats ont le plus souvent fait l'impasse, ou tenter des raisonnements très hasardeux au lieu d'appliquer les formules de cours.

*c – Cas concret professionnel : 109 candidats (soit 48 % des candidats)*

L'épreuve consiste en la rédaction, avec ou sans documentation, d'un devoir sur une question générale tenant à une situation professionnelle concrète, ou à répondre à diverses questions susceptibles de se poser au gré de l'évolution de la problématique développée dans le cas concret.

Le sujet traitait de l'installation sans autorisation de caravanes sur la voie publique. Le dossier se composait d'un thème avec 8 questions et de 2 pièces (carte et effectif disponible).

Les notes vont de 6 à 15,3/20 et la moyenne générale est de 9,97/20 (9,89/20 en 2018). Aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire (3 en 2018).

#### Remarques sur la forme :

Hormis quelques copies, l'écriture est soignée et la présentation est bonne. Cependant, certaines copies présentent trop de ratures et manquent d'aération, tandis que certains candidats ont de réelles lacunes en syntaxe et orthographe. Le style est assez bon dans l'ensemble, seules quelques copies présentaient des commentaires subjectifs sur les gens du voyage et des termes familiers ont été employés envers l'autorité civile. Évidemment, ce type de langage est à proscrire.

Pour la carte, seul un candidat ne l'a pas utilisée, sinon l'exercice a été compris dans son ensemble. Il manque pour la plupart une légende.

Le canevas de la MRT est mal connu et certains ne donnent aucun cadre d'ordres ; parfois, certains les évoquent mais ne le détaillent pas. Alors que l'on attend d'eux une analyse structurée, dégageant des contraintes et impératifs, la majorité de candidats se contente uniquement de faire un constat souvent partiel en se limitant à la répétition d'éléments du sujet.

De nombreux candidats n'ont pas pris le soin de lire l'intégralité du sujet et ont ainsi développé dans les premières questions des hypothèses non viables.

De même, ils ne semblent pas avoir lu les extraits du rapport 2018 en ligne sur intranet.

#### Remarques sur le fond :

Les réponses ne sont généralement pas assez détaillées et motivées (manque de connaissance ou absence de méthodologie).

**Question n°01 :** Comme en 2018, le canevas n'est pas maîtrisé. Les candidats se contentent de recopier le thème et n'analysent pas la situation. Ils ne font pas de déduction opérationnelle et l'idée de manœuvre peine à ressortir.

**Question n°02 :** Bien pour l'analyse des effectifs. En revanche peu de candidat pensent à donner des ordres aux PAM, absence de MOICP. Il y a du mieux pour le transport du CCB sur les lieux, les candidats pensent à prendre en compte le dispositif. Bien pour les comptes rendus et l'alimentation de BDSP.

**Question n°03 :** L'utilisation de la carte a été comprise par l'ensemble des candidats et les dispositifs présentés sont cohérents. Il faut tout de même penser à laisser une équipe remplaçante des PAM.

**Question n°04 :** A part un ou deux candidats, les autres ne connaissent pas la procédure administrative à suivre. Si la procédure judiciaire est dans l'ensemble connue, la procédure administrative d'occupation illégale n'est pas maîtrisée. Il manque des connaissances dans ce domaine.

**Question n°05 :** Question comprise.

**Question n°06 :** Le PSIG n'est pas toujours employé pour l'interpellation, alors que le CCB les a sur les lieux, c'est dommage. Le blessé est systématiquement pris en compte. La question est bien traitée dans l'ensemble.

**Question n°07 :** Il manque sérieusement de pratique judiciaire. L'enquête de flagrance est une procédure courante et les bases ne sont pas connues. Absence de mention des articles, pas d'information au procureur de la République, ni de notification des droits. Il y a eu également des confusions entre les faits à traiter. Il s'agissait de prendre en compte la rébellion, fait venant de se commettre et non les faits de la fiche de recherche. Aspect judiciaire à revoir.

**Question n°08 :** Cette question manquait souvent de précision. La procédure Evengrave est à peu près connue mais seulement dans les grandes lignes.

## II – ÉPREUVES ORALES ET SPORTIVES D'ADMISSION

### 21 – Généralités

Elles comportaient :

- une épreuve d'aptitude générale (durée 50 minutes dont 20 minutes de préparation – coefficient 20 – note éliminatoire < 8/20) ;
- une épreuve de connaissances professionnelles (durée 50 minutes dont 20 minutes de préparation – coefficient 25 – note éliminatoire < 5/20) ;
- une épreuve de langue étrangère (durée 50 minutes dont 20 minutes de préparation – coefficient 5 – note éliminatoire < 5/20) ;
- trois épreuves sportives (coefficient 10 – note éliminatoire : moyenne < 7/20) :  
une épreuve de natation (50 m),  
une course de demi-fond (3 000 m),  
et une épreuve d'abdominaux et de tractions ou appuis faciaux.

98 des 101 candidats admissibles se sont présentés à cette seconde phase du concours.

Au terme des épreuves et après délibération, le jury a retenu **54 candidats sur liste principale** et 4 sur liste complémentaire. 27 candidats ont obtenu au moins une note éliminatoire (28 en 2018).

### 22 – Appréciations par épreuve

#### 221 – Épreuve d'aptitude générale

Cette épreuve vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à l'état d'officier de gendarmerie au regard de sa personnalité et de sa motivation, ainsi que de sa culture générale, ses facultés d'expression et de raisonnement, sa vivacité d'esprit et son équilibre émotionnel.

Elle se compose d'un entretien individuel avec un psychologue et d'un entretien avec le président du jury assisté d'un examinateur.

Les notes vont de 5 à 18/20 et la moyenne générale est de 12,29/20 (11,72 en 2018). 18 candidats ont obtenu une note éliminatoire (21 en 2018).

#### Remarques sur la forme :

L'attitude générale des candidats est conforme à celle attendue. Les présentations sont soignées et l'attitude militaire. Ayant la possibilité de s'asseoir, tous les candidats ont fait le choix de rester debout face au jury durant leur entretien. Le tableau papier, utilisé par 90 % des candidats, est utile au jury et apprécié lorsqu'il est clair et démonstratif des différentes parties que le candidat va développer. Il constitue en revanche un élément négatif lorsqu'il est illisible (1 cas en 2019), lorsqu'il ne constitue pas un véritable plan mais une suite d'idées ou révèle des fautes d'orthographe.

À quelques exceptions près, les candidats se contentent de traiter leur sujet dans les grandes lignes, le principe de l'introduction est bien respecté avec annonce du plan, dans certains cas une idée maîtresse est avancée, mais elle est rarement élaborée. La conclusion avec ouverture reste rare même si un effort a été constatée à l'occasion du concours 2019.

La maîtrise de soi, la clarté du propos et l'organisation des idées sont des critères déterminants pris en compte par le jury pour apprécier les candidats sur la forme. Certains candidats arrivent dans un état de stress préoccupant ; le jury faisant montre de bienveillance, la plupart recouvre ses moyens rapidement.

Les candidats ont clairement fait preuve d'une maîtrise de la méthode orale supérieure à l'année précédente ; la grande majorité d'entre eux ont bénéficié d'une préparation soit de leur hiérarchie directe, soit de la région de gendarmerie et parfois des deux. Rares sont ceux qui n'ont eu aucune aide, qui n'ont pas bénéficié de conditions privilégiées ou qui ont été pénalisés dans leur préparation. Comparativement à l'année précédente, cette situation a contribué à l'amélioration du niveau de note d'aptitude générale.

La lettre de motivation semble être devenue un exercice convenu auquel les candidats n'attachent pas suffisamment d'importance. Certaines comportent des fautes d'orthographe et beaucoup contiennent des formules approximatives.

Plusieurs candidats se montrent maladroits au moment de cet exercice particulier qui consiste à ôter ses gants. Il est sans doute utile de rappeler qu'il est plus pratique de les tenir dans la main gauche de façon à ne pas avoir à les retirer.

### Remarques sur le fond :

Le niveau général des candidats est assurément supérieur à celui observé en 2018.

La première partie de l'entretien est consacrée à la présentation par le candidat de sa réponse à la question posée dans le sujet qu'il a tiré au sort. Quelques candidats sont hors sujet, soit involontairement, soit manifestement pour recentrer les débats sur des questions qu'ils pensent mieux maîtriser. Alors que les médias s'en font largement écho, certains sujets d'actualité (le Brexit, les nouvelles routes de la soie chinoise...) semblent surprendre quelques candidats qui ont du mal à produire une synthèse même incomplète. Ceux qui sont capables de soutenir un développement de 10 minutes sur l'un des grands sujets d'actualité (*évolution de la société française, le monde agricole, l'écologie, le phénomène migratoire, l'Europe (enjeux, difficultés...), les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle, les faits géostratégiques marquants*) bénéficient d'une solide base dans l'appréciation générale du jury.

La seconde partie de l'entretien porte sur des questions diverses de culture générale, sur le parcours du candidat et ses motivations. Le *politiquement correct* affiché par certains candidats reste dommageable à l'évaluation de leur personnalité par le jury, un point de vue personnel bien défendu est toujours apprécié. À titre d'exemple, répondant à une question sur le multiculturalisme et le respect des valeurs républicaines, un candidat n'a pas jugé utile d'évoquer les droits des femmes et le port du foulard. Un autre candidat interrogé sur le système carcéral français et ses limites a évoqué la problématique du « changement de personnalité négatif » ; invité à préciser sa pensée, il a confirmé qu'il voulait parler de la radicalisation.

Les candidats devraient être en mesure de citer et situer quelques grands noms de la littérature et de l'art (peintres, musiciens, écrivains, philosophes). Il est à déplorer que les connaissances littéraires et cinéphiles des candidats soit globalement limitées ; peu d'entre eux donnent le sentiment de suivre sérieusement l'actualité (presse quotidienne, hebdomadaire, informations et reportages thématiques), ou/et de lire et relire les grands livres classiques. L'un des candidats a indiqué au jury ne pas avoir lu de livre depuis 4 ou 5 ans.

### 222 – Épreuve de connaissances professionnelles

Les notes vont de 3,5 à 18/20 et la moyenne générale est de **12,55/20** (12,23 en 2018). 1 candidat a obtenu une note éliminatoire (4 en 2018).

### Remarques sur la forme :

Les candidats se présentent correctement et maîtrisent l'utilisation des aides pédagogiques. La plupart sont rompus et préparés à l'exercice et parviennent à gérer leur stress, y compris lorsqu'ils sont mis en difficulté.

### Remarques sur le fond :

La préparation des candidats est globalement bonne malgré quelques cas dont les connaissances sont indigentes. Un quart des candidats possède une excellente, voire une parfaite maîtrise des textes figurant au programme. Un effort est manifestement réalisé sur la structure de l'exposé. Un plan structuré est généralement présenté avec une conclusion pertinente.

Une nette différence est perceptible entre les candidats qui ont bénéficié d'une préparation et les autres.

### Suggestions diverses aux candidats :

- insister auprès des candidats sur l'intérêt d'une préparation préalable aux oraux.

### 224 – Épreuve de langue étrangère

Le candidat a le choix entre la langue anglaise, allemande, espagnole ou italienne.

L'épreuve débute par une version. Le candidat traduit tout ou partie d'un texte rédigé en langue étrangère dans la langue française, puis commente ce texte issu de la presse portant sur un sujet d'actualité ou de société. L'épreuve se poursuit par un entretien d'ordre général avec les examinateurs. Le commentaire et l'entretien s'effectuent dans la langue étrangère choisie par le candidat.

### Langue anglaise : 81 candidats.

Les notes vont de 2 à 19/20 et la moyenne générale est de 8,61/20 (8,70/20 en 2018). 7 candidats ont obtenu une note éliminatoire (5 en 2018).



### *Remarques sur la forme :*

L'épreuve nécessite une longue préparation en amont (dès la candidature voire antérieurement). Comme les années précédentes, certains candidats ne sont visiblement pas préparés et semblent découvrir l'épreuve et toute sa difficulté. La seule préparation d'un CV et d'une présentation personnelle ne permet pas de réussir cette épreuve qui demande un niveau général de langue élevé. De plus, l'acquisition d'un vocabulaire général relatif au travail des forces de l'ordre peut s'avérer très utile lors de l'entretien.

### *Remarques sur le fond :*

Comme dit précédemment, la réussite à l'épreuve nécessite une préparation de fond. Un accent tout particulier doit être mis :

- ✓ sur la grammaire du verbe (temps grammaticaux, verbes irréguliers, auxiliaires modaux, etc.) ;
- ✓ sur la phonologie (sites internet dédiés, lecture à haute voix, écoute de documents audio authentiques...). Certains candidats ne peuvent se faire comprendre d'un locuteur natif ;
- ✓ sur la constitution d'un socle de vocabulaire de base et notamment journalistique (les sujets étant extraits des médias anglo-saxons). La profession de gendarme étant souvent abordée, il est donc souhaitable d'acquérir le vocabulaire idoine (le choix d'une terminologie britannique ou américaine est sans influence).

### *Suggestions diverses :*

La réappropriation d'une langue étrangère impose d'y consacrer du temps sur la durée autant que sur l'intensité. Les candidats doivent s'en imprégner et notamment en lisant régulièrement la presse ainsi qu'en visionnant ou en écoutant les médias anglo-saxons. Certains médias sont gratuits et accessibles sur internet ([The Guardian](#), [The Independent](#), TV BBC WORLD).

Enfin, les candidats devraient se préparer en amont pour pouvoir discuter de leurs quotidiens professionnels, de leurs aspirations professionnelles et de leurs hobbies par exemple. Ce sont des points facilement gagnés lorsque ces éléments sont préparés en amont avec le vocabulaire adéquat.

### Langue espagnole : 11 candidats.

Les notes vont de 5 à 19/20 et la moyenne générale est de 9,84/20 (9,59/20 en 2018).

### *Remarques sur la forme :*

- Présentation militaire faite par tous les candidats mais trop souvent avec des erreurs relatives à la connaissance des grades en espagnol.
- L'utilisation du *paperboard* faite par 7 candidats n'apporte pas de plus-value dans la présentation.

### *Remarques sur le fond :*

- Une forte majorité de candidats souffre d'un niveau de langue insuffisant voire très insuffisant.
- Un petit travail de préparation aurait permis l'acquisition du vocabulaire indispensable à cet exercice (méconnaissance du mot « gendarmerie » en espagnol ou des grades).

### *Suggestions diverses :*

- Revoir le vocabulaire professionnel, en particulier les grades, sur le site du CNFLIG (<http://eg-rochefort.gendarmerie.fr/321-cnflig>), onglets « Grammaire et exercices » et « Lexiques ».
- Si l'on annonce un plan, le respecter !
- Acquérir les connaissances culturelles minimales sur les pays hispanophones.
- Préparer cette épreuve en amont, notamment le parcours professionnel, les aspirations, le quotidien et les passions, pour pouvoir discuter avec le jury.

### Langue allemande : 2 candidats.

Les notes vont de 5/20 à 8/20, pour une moyenne de 6,5/20 (5 candidats en 2018 pour une moyenne de 08,40/20).

### *Remarques sur le fond :*

Concernant les candidats, au-delà du niveau linguistique très faible constaté, ils n'ont même pas pris la peine de préparer les éléments de langage de leur présentation personnelle, de leur parcours professionnel, ni même de leurs motivations. Ils auraient ainsi pu, de manière opportune et efficace, se rattraper et marquer quelques points supplémentaires en retrouvant confiance et sérénité à l'issue d'une étude de texte laborieuse.

Langue italienne : 2 candidats.

Les notes vont de 6 à 10/20 et la moyenne est de 8/20 (5,5/20 en 2018).

*Remarques sur la forme :*

Le niveau général de langue est très faible (niveau A1 du CECRL, soit le PLS 1111). La compréhension des textes et l'expression orale des candidats est limitée par un vocabulaire trop restreint. Certaines règles grammaticales et phonologiques de base ne sont pas connues. Un candidat parvient malgré tout à relever sa note générale grâce à d'excellentes aptitudes communicationnelles.

*Remarques sur le fond :*

Leur niveau de langue trop faible empêche les candidats de commenter les textes et d'exprimer leurs motivations de manière satisfaisante. Le candidat ayant obtenu la note la plus basse manque des connaissances les plus élémentaires sur la civilisation et l'actualité de l'Italie.

*Suggestions diverses :*

Les candidats choisissant l'italien sont invités à entreprendre, le plus en amont possible du concours, des révisions grammaticales et syntaxiques les amenant au moins au niveau B1 du CECRL (équivalent CMLEG 1 ou PLS 2222) et à pratiquer la conversation (via Skype par exemple avec un partenaire de langue).

## 225 – Épreuves sportives

Les épreuves se sont déroulées dans d'excellentes conditions.

La natation et la course de demi-fond (3000 mètres) ont eu lieu au stade de Savigny-le-Temple. Les épreuves de tractions, appuis faciaux et gainage ventral dans le gymnase de l'EOGN.

Les notes vont de 3 à 19/20 et la moyenne générale est de 12,99/20 (12,31 en 2018). 5 candidats ont obtenu une note éliminatoire (5 en 2018).

*Moyenne par épreuves :*

Épreuve	Note la plus basse	Note la plus élevée	Moyenne de l'épreuve
Natation	<b>0</b> (0 en 2018)	<b>19 (20 en 2018)</b>	<b>10,5</b> (11,10 en 2018)
3000 mètres	<b>0</b> (0 en 2018)	<b>20</b> (20 en 2018)	<b>11,07</b> (10,59 en 2018)
Tractions (/10) 61 candidats	<b>4</b> (4 en 2018)	<b>10 (10 en 2018)</b>	<b>9,09</b> (9,15 en 2018)
Appuis faciaux (/10) 35 candidats	<b>0</b> (0 en 2018)	<b>10 (10 en 2018)</b>	<b>3,85</b> (4,95 en 2018)
Gainage ventral (/10)	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>8,6</b>

Concernant la nouvelle épreuve de gainage, un protocole spécifique d'évaluation au plus près des exigences de l'arrêté du concours a permis qu'elle se déroule dans d'excellentes conditions. Cette épreuve est à conserver dans les épreuves du concours.

## **III – CONCLUSION – PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU JURY**

Les candidats sélectionnés pour les épreuves orales et sportives d'admission sont apparus mieux préparés et d'un niveau supérieur à l'année précédente. Il semble que les différents niveaux hiérarchiques se soient nettement plus investis, notamment pour les candidats déclarés admissibles. Pour autant, s'ils maîtrisent mieux la forme, le fond reste relativement faible notamment en culture générale ; les grandes questions d'actualité ne sont pas appréhendées à leur juste niveau. Dans le domaine des langues, certains candidats ont fait de réels efforts pour se mettre à niveau (cours particuliers, achat de méthodes de langue) alors que d'autres comptent sur leurs acquis lointains, cela est un des éléments révélateurs de la détermination des candidats à devenir officier.

- Concernant les épreuves à option, notamment la synthèse de dossier, le président du jury soutient la proposition de limiter la documentation à un maximum de 15 pages.
- En ce qui concerne les épreuves d'admission, dans le cadre de l'attribution de la note d'aptitude générale, l'entretien avec un psychologue a démontré toute sa pertinence.
- Concernant l'épreuve de langue, il serait judicieux d'orienter les candidats vers le site du CNFLIG (<http://eg-rochefort.gendarmerie.fr/321-cnflig>), onglets « *Grammaire et exercices* » et « *Lexiques* ».
- Enfin, l'institution doit s'interroger sur la question du soutien sanitaire des épreuves sportives.

Le concours OG SD session 2019 a démontré que les échelons hiérarchiques pouvaient jouer un rôle important dans la préparation des candidats motivés. Cette session a également permis de distinguer des candidats qui sortent réellement du lot commun et confortent la pertinence de ce type de recrutement.

Le général (2S) Patrice BAYARD  
Président du jury

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrice Bayard', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.